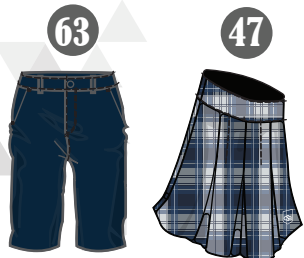


Tenue officielle OBLIGATOIRE



Les pantalons ou bermuda sont au choix.

JU-120-MC-CSB
26,50\$



Jersey

JF-306-MC-CSB
33,95\$



Robe

JU-700-PR-CSB
33,45\$



Coton ouaté

JU-637-SP-CSB
43,60\$



JU-122-ML-CSB
32,35\$



Jersey

Éducation physique OBLIGATOIRE

JU-450-MC-CSB
18,05\$



M-37

JU-800-SP-CSB
22,30\$



M-60

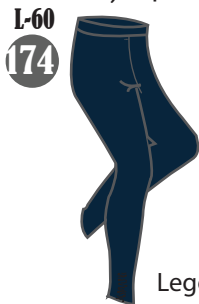
JU-838-SP-CSB
43,50\$



P-60

100% polyester

JF-808-LY-COM
29,65\$



Legging

46
45,10\$
CB-60



JF-981-SP-CSB

47
64,70\$
TA-218



Jupes à plis avec culotte de lycra intégrée

JU-935-RE-COM
43,50\$



Coupe ville

JU-908-RE-COM
43,50\$



Genoux renforcis

JU-900-RE-COM
43,50\$



Coupe jeans

ATTENTION!!

Les vêtements de la collection primaire sont de taille enfant.

**Taxes et livraison non incluses

Règlements collection vestimentaire - ordre primaire 2024-2025

Collège Saint-Bernard



- 1- Tous les morceaux de la collection vestimentaire s'adressent autant aux filles qu'aux garçons, même si des vêtements ont des coupes traditionnellement genrées.
- 2- Les élèves doivent se présenter au Collège (de 8 h à 18 h inclusivement) vêtus des articles de la collection vestimentaire vendus par la compagnie de vêtements FLIP DESIGN.
- 3- Les articles de la collection vestimentaire ne peuvent subir d'altérations sans autorisation.
- 4- Le parent dont l'enfant se présente au Collège dans une tenue non conforme sera contacté et devra apporter des vêtements conformes à son enfant en les déposant au secrétariat du primaire.
- 5- Le bermudas, la jupe et la robe doivent se porter à une hauteur maximale de 10 cm au-dessus du genou.
- 6- Le port de tout couvre-chef (casquette, foulard, bandana ou autres) qui cache entièrement la tête ainsi que tout vêtement autre que ceux de la collection vestimentaire du Collège sont interdits à l'intérieur du Collège. Ceux-ci seront confisqués par les membres du personnel.
- 7- Les sandales de type plage ou «tong» ne sont pas acceptées et toutes autres sandales doivent avoir une courroie à la cheville.
- 8- Les collants portés doivent être de couleur marine et sans motifs.
- 9- Pour les cours d'éducation physique, tous les élèves doivent porter les vêtements obligatoires de la collection vestimentaire (short et/ou pantalon et t-shirt).
- 10- Les vêtements Sénateurs sont autorisés lors des cours d'éducation physique.
- 11- En tout temps, le vêtement couvrant le haut du corps doit rejoindre le pantalon ou la jupe.

Tenue officielle 2024-2025

- 1- La tenue officielle, pantalon marine, bermuda marine ou jupe à carreaux, collant marine. polo bleu uni et chandail col en V bleu mykonos (facultatif).
- 2- Le bas de pantalon ne doit pas être roulé.
- 3- L'application des normes de la tenue vestimentaire exigée relève d'abord des parents.